

ENSEMBLE CONTRE LA REFORME DES RETRAITES BORNE POUR LA RETRAITE A 60 ANS !!!!



Dans tous les secteurs les salaires stagnent et les conditions de travail se détériorent. Les employeurs en demandent toujours plus aux travailleurs, tout en réduisant les moyens pour réaliser le travail demandé. Alors que la fatigue et le ras-le-bol s'étendent sur nos lieux de travail, la réforme des retraites présentée par Elisabeth Borne vise, une fois encore, à baisser les pensions et à obliger les salariés et les fonctionnaires à travailler plus longtemps avec le report de l'âge de la retraite à 64 ans ainsi qu'un allongement accéléré de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont **la pénibilité des métiers n'est pas ou plus reconnue (infirmiers, manip radio et tout paramédical passé en catégorie A)**. Elle va aggraver la précarité de ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite et **ils sont nombreux au CHM** (dispo pour raison de santé, maladie pro, longue maladie...), et renforcer les inégalités femmes-hommes.

La « garantie » d'un minimum de pension à 1 200 € Brut n'est qu'un leurre, car elle ne serait effective que pour les carrières complètes après 43 années de cotisations.

Ce projet gouvernemental n'a rien d'une nécessité économique, c'est le choix de l'injustice et de la régression sociale !

Pour rappel :

- L'espérance de vie en bonne santé stagne à 64 ans.
- Seules 38% des personnes de plus de 60 ans sont aujourd'hui en emploi. Reporter l'âge de départ fera chuter les pensions qui sont déjà de plus en plus faibles du fait des précédentes réformes.
- Réduire les droits à la retraite solidaire contraindra les travailleurs à se tourner vers l'épargne retraite, créant une manne de spéculation à la main des banques et des assurances.

Renforcer notre système de retraites nécessite en revanche des mesures de progrès et de partage des richesses.

D'autres solutions sont possibles !

La CGT propose une autre réforme :

- Retour à un départ à 60 ans avec 75% du dernier salaire.
- Pension minimum au niveau du SMIC à 2 000€ brut.
- Prise en compte des années d'études...

Pour la financer il faut :

- Instaurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Taxer les dividendes.
- Augmenter le taux de cotisations patronales.
- Mettre fin aux exonérations de cotisations.
- Mettre à contribution l'intéressement, la participation et l'épargne salariale...





JEUDI 19 JANVIER 2023

5H40 tractage

9H prise de parole devant le bureau des entrées

10H30 MANIFESTATION À AVIGNON

RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le préavis de grève spécifique de la Fédération Santé et de l'Action Sociale est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux du CH Montfavet.

Ce jeudi 19 janvier 2023, les agents, salariés, étudiants, retraités du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobiliseront pour revendiquer :

- La retraite à taux plein à 60 ans pour toutes et tous
- L'abrogation du mécanisme de la décote
- Le droit à un départ anticipé avant 60 ans pour toutes et tous les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants
- Dans le cadre du service actif, un référentiel métiers par corps qui appréhende la pénibilité de façon collective et non pas individuelle
- La pension minimale à 2000 euros brut
- La revalorisation des retraites et des pensions
- Le renforcement du Code des pensions civiles et militaires, de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du FSPOIE
- 10 % de hausse de la valeur du point d'indice tout de suite
- Un mécanisme d'indexation des salaires sur l'inflation
- L'abandon de toute forme de rémunération « au mérite » dont le RIFSEEP, l'intégration des primes dans le salaire indiciaire et leur prise en compte dans le calcul de la pension
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la revalorisation des filières à prédominance féminine
- La revalorisation des carrières pour améliorer les grilles indiciaires, garantir la reconnaissance des qualifications et des déroulements de carrière, améliorer l'attractivité de la Fonction publique
- La reconnaissance de la catégorie active pour tous les emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles justifiant un départ anticipé à la retraite
- La reconnaissance des AMP en catégorie B

Dans le cadre de la catastrophe sanitaire COVID-19 qui perdure et la loi du 5 août 2021, les personnels exigent :

- Le retrait des mesures de suspensions et de sanctions introduites dans la loi relative à la gestion de la crise sanitaire
- L'arrêt des suspensions abusives des salariés en détachement syndical et en arrêt maladie quelqu'en soit le motif
- Le respect du secret médical des salariés
- Une vaccination éclairée et consentie
- Le matériel de protection gratuit et en quantité suffisante comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers
- Le retrait des mesures de suspensions et de sanctions introduites dans la loi relative à la gestion de la crise sanitaire
- La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments
- Le respect du choix de la pose de leurs congés, repos, RTT et CET
- La revalorisation des heures supplémentaires et du CET
- La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19

« Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu »

Bertolt Brecht

Syndicat CGT du CHM – 04.90.03.90.73 – mail : cgt.montfavet@gmail.com

Facebook : Cgt Montfavet ; Site : www.cgtmontfavet.fr